



## Garde d'enfants

-----  
Par Chrismem

Bonjour, je suis séparée depuis deux ans, j'ai 3 enfants de cette union, 11 ans, 8 ans et 4 ans. Le père étant policier à fait 5 mains courantes et un dépôt de plainte à mon encontre pour violence sur mes enfants. Il les manipule depuis ma séparation.. J ai été auditionné hier par un gendarme et a fait consulter mes enfants par un médecin légiste et un médecin psychologue sans en être informé au Chu. Il en ressort un mal être de mes enfants à mon encontre. Le gendarme a pris les devants pour cette consultation sans que le magistrat lui demande. Est-ce légale ? On m'a pris mon Adn, prise de photos, les empreintes n ont pas encore été prises. Je nie toutes ses fausses accusations à mon encontre. Le père demande la garde exclusive. Que dois je faire s il vous plaît ? J ai vraiment besoin d aide. Merci

-----  
Par ESP

Bonjour  
Il est urgent de choisir un avocat.